Retour sur la tenue de l’assemblée générale du 7 février 2026

Publié le 19 février 2026 sur le site d'Ibuka France

Mot d’introduction à l’AG d’Ibuka France 7 février 2026

En France, les années d’après le génocide des tutsi ont été difficiles. La société civile ne savait pas ce qui s’était passé au Rwanda. Les politiques savaient mais ne voulaient pas que les Français le sachent. La presse était divisée, les uns savaient et en témoignaient. Les autres savaient et dissimulaient. On entendait partout qu’il ne s’est rien passé et qu’au pire, il s’est agi d’un double génocide. La confusion a régné pendant longtemps. Elle n’est pas aujourd’hui totalement dissipée. Les cérémonies de commémorations ou conférences étaient devenues des tribunes du négationnisme, du révisionnisme et de la banalisation. On se faisait insulter partout. Une période de souffrance insupportable pour les survivants et rescapés. Il nous fallait une structure associative pour lutter contre la désinformation sur notre histoire et dénoncer ce qui

s’est passé réellement. Voilà comment Ibuka est née en France à Niort.

Après sa naissance, les problèmes ont commencé ! Le premier combat était de se battre pour qu’elle soit reconnue comme une association régie par la loi française 1901 et trouver une maison d’assurance. Ce qui n’a pas été facile. Pensez au procès contre Péan. Vous ne savez pas ce qu’il a été et ce qu’il a révélé de notre solitude et de l’appui de l’État à la pensée négationniste. Péan a été défendu par la plus haute hiérarchie militaire, les anciens ministres et parlementaires. La justice l’a blanchi alors que le caractère raciste de son propos ne laissait aucun doute. Seul SOS Racisme nous a soutenus. C’est avec les associations françaises que nous avons réussi à sa reconnaissance. Ibuka est une association qui incarne les valeurs universelles, ce qui explique la diversité du CA. On nous a souvent accusés d’être une officine de Kigali ce qui est complètement faux. Ibuka France a été créée par quelques Rwandais, Français, Turcs, Burundais, Italiens, etc…Donc dans notre esprit à sa création, Ibuka n’est pas une association rwandaise sur le sol français, C’est une association de tous ceux qui ont l’ambition de témoigner et de défendre la mémoire du génocide des Tutsi. Ce qui explique l’engagement au sein d’Ibuka de toutes les personnes non-rwandaises qui portent les valeurs de celle-ci : respect de la dignité humaine, justice, paix, mémoire et vigilance. Ce qui explique également l’accent prioritaire mis à l’activité mémorielle dans ses missions.

En raison du contexte ci-dessus décrit, de l’ambiance empoisonnée par le courant négationniste, certains ont été menacés, poursuivis pour avoir dénoncé ce qui s’est passé au Rwanda, d’autres ont eu des ennuis dans leur travail, d’autres ont fait face à des procès, d’autres ont perdu leur travail, d’autres ont été convoqués dans les services de renseignements.

Les contraintes dans les débuts d’Ibuka France ne l’ont pas empêché d’évoluer, de grandir grâce à notre combativité. C’est cette détermination, cette volonté, ce courage dont on a besoin surtout chez les jeunes pour l’avenir de notre association. C’est pour cela que nous allons respecter le principe écrit dans notre règlement intérieur : pour se présenter au CA, il faut que le ou la candidate nous présenter sa motivation et le projet pour l’association.

N’ayez pas crainte d’être évalué à la fin, le bilan sera collectif, c’est juste une question de savoir le rôle de tous et de chacun.

En revanche, Ibuka n’est pas une tribune des règlements de comptes, de recherche de notoriété ou d’autres opportunités. S’engager dans Ibuka nécessite des convictions profondes. Se garder des problèmes d’égo qui peuvent rendre les relations internes difficiles et impacter la dynamique de l’association, même si on est compétent. Personne n’est indispensable, nous avons besoin d’œuvrer collectivement. J’insiste sur l’indépendance de notre association dans le processus de décision et dans son fonctionnement. Nous avons nos propres règles qui découlent de la loi de 1901. Celle-ci est notre boussole sur le plan légal et juridique. C’est très important pour préserver son identité et sa mission.

Je vous remercie pour votre attention.

Par Espérance Mutuyisa Brossard, Présidente d’honneur et Fondatrice d’Ibuka France.

Chers membres, Cher.es. ami.e.s d’Ibuka-France.



Chers membres, Cher.es. ami.e.s d’Ibuka-France,

Le samedi 7 février 2026 se tenait l'assemblée générale ordinaire de notre association Ibuka France.

Nous avons le plaisir d'adresser nos remerciements à vous qui, par votre attention et votre soutien, contribuez à faire vivre la mémoire des victimes du génocide des Tutsi, pierre angulaire et finalité de nos missions.

Cette assemblée générale annuelle et statutaire avait un ordre du jour qui vous a été communiqué en même temps que la convocation : présentation, discussion et adoption des rapports moral, activités et financiers de l'année 2025, le renouvellement du Conseil d'Administration et du Bureau, ainsi que la proposition des perspectives et orientations pour les trois prochaines années. Le premier volet du programme, présentation des rapports et proposition des perspectives s'est déroulé sans difficultés majeures. Les rapports et les nouvelles lignes d'actions ont été approuvés à l'unanimité. Ils sont ci-joints. La deuxième partie du programme a été plus difficile.

Dans la semaine avant l'Assemblée générale, plusieurs personnes ont adhéré à l'Association. Le jour de l'assemblée, elles ont demandé le droit de voter. Or, en vertu de nos statuts, tels que complétés par notre règlement d'ordre intérieur, le droit de vote est reconnu uniquement aux adhérentes et aux adhérents depuis au moins six mois et qui sont à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale. Cette règle est renforcée par un article du règlement intérieur qui stipule que « les primo adhérents non encore entérinés par les organes cités dans le Titre I ne prennent pas part au vote ». Une interminable discussion s'est engagée avec pour conséquence, la reconduction du mandat du Conseil d'Administration et du Bureau actuel jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

D'ici là, deux échéances nous attendent dans le cours terme. La 32ème commémoration et l'inauguration à Paris d'un monument national en juin prochain. Pour Ibuka France, ce monument est l'aboutissement d'un projet qui dure depuis 6 ans. Il vient couronner les années

d’action et de sensibilisation pour la reconnaissance pleine et entière par la France du génocide des Tutsi au Rwanda. Il ouvre une nouvelle étape dans le processus de transmission de la mémoire de ce génocide en France.

Quel sera alors le projet renouvelé pour adapter Ibuka France face au négationnisme mouvant ? Comment mieux répondre aux enjeux de l’épuisement des survivants, aux enjeux de transmission et d’éducation ? Comment amener les jeunes à prendre leur place et à s’impliquer dans la préservation et à la transmission de la mémoire ? Quel partenariat avec les chercheurs et comment mobiliser les résultats de la recherche dans la lutte contre le négationnisme ? Quel positionnement dans un monde où le progrès des techniques a ouvert d’effroyables opportunités à la propagation de la haine et du racisme ? C’est à cette réflexion de fond que nous souhaitons vous associer de même que nos partenaires qu’ils soient associatifs, éducatifs et universitaires, écrivains, témoins, etc. Nous pensons que c’est grâce à l’intelligence collective que nous pourrons porter haut notre association et préparer son avenir.

https://www.ibuka-france.org/retour-sur-la-tenue-de-lassemblee-generale-du-7-fevrier-2026/